# Plui : du neuf pour la supérette de Martigné

*Antoine Valprémit, le maire de Sacé.*

Après de multiples tractations, on devrait connaître la nouvelle proposition de localisation pour la supérette de Martigné-sur-Mayenne. Ce projet sera très certainement abordé lors de l'une des trois réunions publiques organisées par Mayenne Communauté, à propos du plan local d'urbanisme intercommunal (Plui). « *Etant donné que la première proposition a été retoquée par l'Etat, le Département dans le cadre du Plu de Martigné, une autre localisation a été recherchée en accord avec les propriétaires* », reconnaît Antoine Valprémit, vice-président de Mayenne Communauté en charge de l'urbanisme.

La réponse interviendra donc très probablement mardi 12 mars. A partir de 20h, une réunion sera organisée à la salle des loisirs de Martigné-sur-Mayenne. A moins que la question n'apparaisse dès le lundi 11 mars lors de la réunion qui aura lieu à 20h en mairie de Lassay-les-Châteaux. Pas sûr. Une dernière réunion développera le Plui lundi 18 mars à 20h dans le sas de la salle polyvalente de Mayenne.

Il ne sera évidemment pas seulement question de la supérette de Martigné. « *L'objectif de ces réunions est de faire comprendre le projet politique pour la collectivité, comment ça fonctionne et de donner les clés aux gens* », explique l'élu qui animera lui-même le débat.

L'une des principales décisions du Plui sera la limitation de la consommation d'espaces agricoles. Un certain nombre d'hectares jusqu'à présent constructibles reviendront ainsi en zone agricole.

Attention, ces réunions ne visent pas à présenter un état des lieux précis du zonage. « *Il n'y aura pas de réponse aux problématiques personnelles* », souligne Annie Trohel-Leblanc, de Mayenne Communauté. Les cartes du zonage de chaque commune seront seulement consultables dans chaque mairie à partir du mois d'avril.

# Esthétique : 1er concours de meilleure apprentie

Le lycée Don Bosco a accueilli lundi 4 mars le concours de meilleure apprentie de France, niveau départemental. Une première pour cet établissement qui abrite une formation esthétique depuis 4 ans seulement.

Quinze candidates, dont neuf de l'établissement mayennais et six du groupe Sylvia Terrade à Laval, se sont affairées pendant trois heures pour tenter de satisfaire au mieux le jury. Les jeunes filles sont toutes élèves en terminale CAP ou première et terminale Bac pro esthétique. Elles ont dû réaliser sur leur modèle un soin du visage, une épilation des aisselles, une manucurie avec pose de vernis et un maquillage.

Trois jurés professionnels ont eu la lourde tâche de les départager. Deux médailles d'or pour Coline Riveron et Maryne Veauloup, et quatre médailles d'argent pour Alizée Lochin, Océane Pasquer, Loïne Le Menn et Alizé Gruau Castel permettront à ces candidates de poursuivre l'aventure au niveau régional. Elles devront réaliser un maquillage artistique. Trois autres candidates n'ont pas démérité et ont obtenu la médaille de bronze, mais celle-ci ne leur permet pas de passer à l'étape supérieure.

*Neuf jeunes filles ont obtenu une médaille de bronze, argent ou or lors du concours départemental de la meilleure apprentie de France.*